

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 07 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 07 février à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : M et Mmes CAYROL Maëlys – CARAYOL Florent - DELFAUD Alexandre - DOUMENC Sophie – GERARD Philippe - MERCIER Martine - THAMIE Sylvie - HUG Maxime – LATAPIE Jérémy - NAJM Ghassan – NEVEUX Jean-Michel.

Absents représentés : Mme DARDENNES Agnès a donné procuration à Mm GERARD Philippe

Absents : Laure CAYROL

Monsieur Jérémy LATAPIE a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour.

Mesdames Maëlys CAYROL arrivent en cours de séance à 18h15 et Sophie DOUMENC à 18h20.

Validation des procès-verbaux des 30 novembre 2023 et 10 janvier 2024

Les procès-verbaux des 30 novembre 2023 et 10 janvier 2024 sont validés à l'unanimité des présents.

Maison Martigoutte

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les agents salariés du Centre Social et Culturel REISSA ont exercé en début de semaine leur droit de retrait suite à l'état de dégradation du bâtiment.

Mme NEGRET, Présidente, accompagnée du directeur et de quelques membres du conseil d'administration ont été reçus en mairie. Il a été décidé d'installer provisoirement le bureau du centre dans la salle intergénérationnelle toute la semaine.

En effet, il a été constaté des dégâts des eaux à la maison Marrec et il ne leur sera donc pas possible d'intégrer les locaux dans l'immédiat. Une déclaration de sinistre auprès de l'assurance va être réalisée rapidement. Monsieur LATAPIE va s'occuper de récupérer les devis nécessaires.

Aussi, la maison Martigoutte étant désormais totalement inoccupée, il convient désormais de décider de son devenir.

Il est réalisé un historique rapide depuis la signature du bail emphytéotique jusqu'aux travaux engagés à ce jour, de l'étude réalisée par Figeacteurs et la décision de mettre en attente ce projet au vu du coût trop élevé de l'opération.

La première hypothèse évoquée serait d'acheter la maison Martigoutte à l'Association et envisager la vente à un privé en conservant éventuellement le verger qui pourrait être utilisé dans le cadre de la requalification des espaces publics et de l'étude urbaine en cours.

La deuxième hypothèse serait de rester avec le bail emphytéotique actuel et le laisser terminer en 2085. Cependant, avec ce bail, la commune a des obligations de préservation du bâtiment et notamment en toiture.

La troisième hypothèse serait de signer la convention de partenariat avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui permettrait à l'organisme d'acheter directement la maison Martigoutte et de réaliser les travaux de première urgence pendant une période de 5 ans pour le compte de la Commune.

La commune devrait rembourser l'EPF au terme des 5 ans (en rappelant toutefois que le projet devrait comporter au moins 25% d'aménagement de logements sociaux).

Une longue discussion est engagée et après différents avis partagés, il ressort de demander un rendez-vous avec les représentants de l'Association pour tenter de trouver une issue favorable à ce dossier.

Aucune décision n'est donc prise et cette opération fera l'objet d'un nouveau débat lors d'un prochain conseil municipal suite à la rencontre de l'Association propriétaire.

Il est évoqué le relogement des agents du Centre Social et Culturel REISSA.

Actuellement transférés sur la salle intergénérationnelle seulement pour la semaine en cours, il convient de réfléchir pour un nouveau local. En effet, la salle intergénérationnelle sera occupée pour les deux semaines suivantes par l'ALSH (vacances scolaires).

Après réflexion, il est décidé de transférer les bureaux de REISSA dans le local « dentiste » actuellement vacant à la maison de santé. Celui-ci pourra être mis à disposition jusqu'au mois de mai, date à laquelle un nouveau professionnel de santé prévoit son arrivée et permettant la réalisation des travaux nécessaires sur la maison « Marrec ».

Audits énergétiques des bâtiments communaux

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation énergétiques sur nos bâtiments communaux, la réalisation des diagnostics énergétiques seront nécessaires et obligatoires avant tout dépôt de dossier de demande de subvention.

Il rappelle la demande de devis effectuée auprès de la FDEL (Fédération Départementale d'Electricité du Lot) et rappelle le montant reste à charge à la commune de 400 euros par bâtiment) et la possibilité de signer une convention avec le Grand-Figeac avec une participation de 1€ par habitant (pour une période de 3 ans).

Après discussion, il est décidé de signer la convention d'Energie Partagée avec le Grand-Figeac.

Maison Médicale – Local des Psychomotriciennes

Il est présenté les demandes émises par Mesdames MARCHAND et BRON.

Madame MARCHAND informe de son souhait de diminuer son temps de travail d'une journée (le lundi) et de n'exercer sur la maison médicale que le mercredi. Aucune date de mise en place n'est communiquée.

Madame BRON, arrivée le 15 janvier 2024, demande la possibilité de geler ses loyers sur une durée de 6 mois suite à une modification d'activité. Elle souhaiterait réintégrer le local après cette période.

Après examen des deux demandes, il est décidé qu'un avenant sera proposé à Mesdames MARCHAND et BRON pour la prise en compte de la réduction du temps de travail de Madame MARCHAND dès que la date d'effet sera communiquée.

Un courrier sera également envoyé à Madame BRON afin de l'informer que le bail professionnel signé avec la collectivité ne prévoit de possibilité de gel de loyer et que le bail signé la lie avec Madame MARCHAND pour le règlement du loyer.

Etude Urbaine – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de Police pour le projet d'étude urbaine. Il rappelle que cette opération ne bénéficie aujourd'hui, d'aucune aide financière.

La demande sera transmise aux services du Département, avec date butoir, le 15 avril 2024.

Il est fait un point rapide sur la restitution faite par l'Atelier du Rouget lors de la réunion publique du 26 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les esquisses présentées lors de la réunion publique ne sont que des documents de travail. Toutes observations reçues en mairie seront transmises au Cabinet du Rouget.

Représentativité communale aux commission communautaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son élection au poste de vice-Président du Grand-Figeac en charge de l'habitat, de l'aménagement et des opérations de Cœur de village lors du conseil communautaire de la veille, le 06 février 2024.

Aussi, afin de mener à bien cette nouvelle fonction et dans le souci de rester présent dans les instances communautaires, il demande à l'assemblée son remplacement sur quelques commissions, notamment pour les commissions Eau-Assainissement, la Santé – Affaires sociales et Service Public et Enfance Jeunesse – Sport et Piscine.

Après discussion, il est décidé les nominations suivantes :

PROPOSITIONS DE LA COMMUNE D'ASSIER		
COMMISSIONS DU GF	REPRÉSENTANT ACTUEL	NOUVEAU REPRÉSENTANT
<i>Eau & Assainissement</i>	Monsieur Maxime HUG	Madame Sophie DOUMENC, Adjointe au Maire
<i>Santé-Affaires sociales- Service public</i>	Monsieur Maxime HUG	Madame Agnès DARDENNES, Conseillère Municipale
<i>Enfance-Jeunesse-Sport- Piscine</i>	Monsieur Maxime HUG	Madame Sylvie THAMIE, Adjointe au Maire

Questions diverses

Journée citoyenne – Plantation Haies

La journée citoyenne s'est déroulée cette semaine en partenariat avec le CFA/CFPPA du Lot et la fédération départementale de chasse avec le don de plants d'arbres (130 implantés le long du ruisseau).

Elle a permis de réunir une trentaine de personnes et deux classes de l'école d'Assier Publique Bilingue de la Salamandre ont participé.

D'autres initiatives sont en cours d'élaboration.

Projet Carte-Un-village

M. GERARD Philippe informe de la proposition donnée d'Agnès DARDENNES de la possibilité d'adhérer au projet « Une carte – Un village » porté par le FINO (Figeac Nature Orientation) et par l'Office de Tourisme du Grand-Figeac. Il permettrait l'élaboration d'une carte d'orientation qui serait mise à disposition des adhérents du FINO.

Le coût de l'adhésion n'est pas connu. Philippe GERARD va se renseigner et donnera plus d'information lors d'un prochain conseil.

Séance terminée à 20h05